

avis de modification



Québec, le 25 juin 2024

Avis est, par les présentes, donné que la Ville de Québec a mis à jour sa Politique de confidentialité. Ces modifications entreront en vigueur le 10 juillet 2024.

Contexte des modifications

Le 8 novembre 2023, le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur les politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique*, en vertu de l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1). Ce règlement définit le contenu minimal des politiques de confidentialité des organismes publics et de leurs avis de modifications.

Par conséquent, la Ville de Québec a mis à jour de sa Politique de confidentialité afin de respecter les exigences législatives qui lui sont applicables.

Modifications apportées

La Politique de confidentialité de la Ville de Québec est désormais rédigée en termes clairs et simples et contient les informations suivantes :

1. Le nom de l'organisme qui recueille les renseignements personnels et, dans le cas où les renseignements sont recueillis par un tiers au nom de l'organisme public, le nom de ces tiers;
2. Une description des renseignements personnels recueillis;
3. Les fins auxquelles les renseignements personnels sont recueillis;
4. Les catégories de personnes qui, au sein de la Ville, ont accès aux renseignements personnels;
5. Les moyens technologiques par lesquels les renseignements personnels sont recueillis;
6. Les catégories de tiers à qui il est nécessaire de communiquer des renseignements personnels;
7. Une mention relative aux droits d'accès et de rectification prévus à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), de même que le nom de la personne responsable de la protection des renseignements personnels et les coordonnées permettant de communiquer avec elle;

avis de modification



8. Une mention quant à la possibilité que les renseignements personnels soient communiqués à l'extérieur du Québec;
9. Une brève description des mesures prises pour assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels;
10. Une mention du droit de la personne concernée par les renseignements personnels de se prévaloir du processus de traitement des plaintes relatives à la protection des renseignements personnels ;
11. Les coordonnées où adresser toute question relative à la Politique de confidentialité de la Ville de Québec;
12. La date d'entrée en vigueur de cette politique et la date de sa plus récente mise à jour.

Cette nouvelle politique vient remplacer la Politique de confidentialité et de sécurité de l'information qui est abrogée.

Questions ou commentaires

Si vous avez des questions ou des commentaires relativement à la Politique de confidentialité ou à cet avis de modification, n'hésitez pas à écrire au responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels :

M^e Julien Lefrançois

Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Ville de Québec

2, rue des Jardins, RC05

Québec (Québec) G1R 4S9

Courriel : loiacces@ville.quebec.qc.ca